

HUMEUR(S)

La BOITE DE PANDORE ?

« Remettre en cause le principe de laïcité, c'est ouvrir la boîte de Pandore » vient de **s'exclamer François Bayrou**, excédé sans doute par le discours prononcé à Ryad par le Président de la République, comme il avait pu l'être par celui déclamé au Palais du Latran qui lui avait fait dire : « *quand on a besoin d'un adjectif (pour qualifier la laïcité (NDLR), c'est qu'on veut changer le sens du mot* »...

Quel défenseur de la laïcité **qu'a institutionnalisée dans notre pays la loi de 1905** n'applaudirait pas à ces fortes paroles, et d'autant plus que cet ex-candidat à l'élection présidentielle ne nous avait pas habitué à une position aussi ferme, lui qui n'avait pas voté la loi sur les signes religieux à l'école et qui affirmait vouloir « *aider les religions* » s'il était élu... ?

Aussi, devant ces « mâles » indignations **du président du Modem**, je voudrais ici l'informer de ce que nous apprend le journal « **Le Parisien** », dans son édition du 5 janvier dernier, à savoir que le maire Modem de MASSY, **Vincent Delahaye**, vient de vendre, **pour moins de 32 euros le m2**, au Conseil représentatif des musulmans de Massy (dans lequel figure des représentants de l'UIOF), un terrain municipal (**que la ville va dépolluer à ses frais...**) destiné à l'édification d' une mosquée pouvant accueillir 12000 « fidèles » et de ses annexes (école coranique, commerces...) . **Au prix du terrain à bâtir dans la région, c'est là une affaire qu'a réalisée, sur le compte de l'argent public des impôts locaux, l'association islamique à l'origine du projet** ... qui va d'ailleurs bénéficier (le maire s'y est engagé dans son discours d'inauguration du panneau du permis de construire...) **de l'aide active des services de la ville !**

Le président de la République va-t-il ouvrir la boîte de Pandore du « toilettage » de la loi de 1905 ? Cela sous-tend ses discours récurrents qui indignent tant la « classe politique » dont M. Bayrou est l'un des plus illustres représentants... **Mais, en attendant, un maire se réclamant du Modem, ouvre, lui, les finances municipales pour satisfaire les besoins (réels ou non) d'une religion, violant directement l'article 2 de la loi de 1905, anticipant, par sa démarche, les intentions présidentielles...**

Et Monsieur Bayrou se tait.

Soyons « fair-play » : peut-être ne lit-il pas « **Le Parisien** » et laissons lui le bénéfice du doute et le temps de réagir. Il ne va sûrement pas manquer de fustiger un élu de son parti dont les décisions sont à l'opposé de son discours « anti-sarkosien »...

Soyons justes, aussi : dans ce jeu permanent entre des discours rappelant le principe intangible de la laïcité de notre espace public et des actes qui violent totalement ce que ce principe impose, **Monsieur Bayrou est en « bonne compagnie »**...

Tenez, au choix et sans souci d'exhaustivité , face au discours présidentiel :

le Snes-Fsu , qui s'est battu contre la loi sur les signes religieux à l'école et qui tolère les accompagnatrices scolaires voilées, n'a pas de mots assez durs pour dénoncer « *l'idée d'une République soumise à la religion* »(si, si, ne riez pas, il l'a écrit...).

Jean Glavany, pour qui le concordat Alsace-Moselle doit être maintenu et ouvert à l'islam, s'est écrié : « *la loi de séparation n'est-elle violée en la circonstance* »?(oui, oui, il l'a dit...)

François Hollande, qui, comme responsable du PS, n'a jamais émis le moindre grief contre les maires de Rennes, de Paris ou de Lyon (par exemple) quand ils subventionnent largement des initiatives et des constructions confessionnelles de toutes sortes, a demandé au chef de l'Etat de « *clôre définitivement sur l'éventuelle remise en cause de la loi de 1905 qui n'a jamais été aussi actuelle* » (vous souriez ?...)

Et même Madame 1,94%, que le port du voile islamique n'embarrasse pas et qui nous a appelés à construire « *la laïcité du 21^{ème} siècle* » (sans trop nous dire ce que c'était...) n'a pas hésité à ouvrir les colonnes de son journal à des critiques acerbes des textes de Nicolas Sarkozy , sans pour autant pousser la logique jusqu'à fustiger les élus de son parti qui subventionnent allègrement les organisations confessionnelles, dans le 93 ou ailleurs.

Ne soyons pas naïfs :

tous ces responsables politiques, devant la laïcité, n'ont que des postures convenues...et sont en phase, sur le fond, avec les intentions du président de la République... Pour celui-ci comme pour ceux-là, ce qui gêne, c'est l'article 2 de la loi de 1905 : « **La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte** ». C'est pour cela que TOUS , par-delà le parti auquel ils appartiennent, dilapident les ressources publiques pour la construction de lieux de culte et d'établissements confessionnels aux diverses fonction, pour des subventions directes ou indirectes à des associations communautaristes et/ou religieuses ... **C'est pour cela, aussi, qu'ils sont si ouverts aux démarches de toutes sortes qui les pressent de satisfaire les revendications particulières d'une communauté religieuse sans tenir compte de la loi générale qui doit s'imposer à toutes les lois particulières des communautés, des églises, des coutumes et traditions culturelles...**

Et en cette période d'avant élections municipales, les attitudes clientélistes ne vont pas manquer de « fleurir » ...

Fait le 17 / 01 / 08
Empédoclès
« du bon usage de la raison »